



Le code vestimentaire à Saint-Noël-Chabanel

L'école est un milieu d'apprentissage où le respect se démontre aussi dans les choix vestimentaires.

Tu es souvent en action à l'école. Il est donc important que tu portes des vêtements propres, confortables, qui ne gênent pas les mouvements.

Directives :

- Le ventre doit être couvert ;
- Les épaules doivent être couvertes ;
- Les jupes et les bermudas sont d'une longueur décente (la longueur des bras allongés le long du corps) ;
- Les sandales sont permises à condition qu'elles soient munies d'une sangle à l'arrière du talon ;
- Je m'habille de façon appropriée, selon les conditions climatiques et les saisons (des bottes et des pantalons de neige sont obligatoires en saison hivernale) ;
- Je range mes vêtements d'extérieur (manteaux, bottes, tuques, mitaines et foulards) dans mon casier avant d'entrer en classe.

Ce qui est interdit à l'école :

- Tout vêtement véhiculant un message haineux, raciste, sexiste, violent ou vulgaire ;
- Les souliers à talon haut ou à crampons ;
- Les couvre-chefs (casquette, tuque, capuchon, etc.) à l'intérieur.